



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



18146880

e

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 25 SEP. 2018

Greffier

N° d'entreprise : **0474361573**

Dénomination

(en entier) : **FIMAT & Co**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **Rue des Combattants 52, 6031 Monceau-sur-Sambre**

Objet de l'acte : Nomination

PROCES VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOUT 2018.

L'an deux mil dix-huit, le 22 août à 17h, s'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire.

L'ensemble des associés étant présents et ceux-ci représentant la totalité du capital de l'entreprise, il n'a pas été justifié de convocations écrites.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Monsieur MATHIEU François Christophe

Monsieur le Président expose que :

L'Assemblée à l'ordre du jour suivant : Nomination Gérant

Toutes les parts sociales étant représentées, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le Président constate, et l'Assemblée reconnaît, que toutes les formalités ont été remplies, que l'Assemblée se trouve régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur le point à l'ordre du jour.

Monsieur le Président met alors aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de confirmer la nomination de Monsieur Jean JADOUL, agréé à l'Institut des Experts Comptables et des Experts Fiscaux sous le numéro 1286 2 F 50, pour une durée indéterminée, au poste de Gérant, ce dernier étant en fonction depuis le 3 octobre 2017 ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 17 heures 45.

Pour la SPRL FIMAT & Co
Mathieu François-Christophe
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).